

AIDES	CONDITIONS D'OBTENTION	ORGANISMES	MONTANT	MODALITES DE DEMANDE ET PERIODE DE VERSEMENT
L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (A.R.S.)	Revenu net catégoriel 2021 < 25 370 € pour 1 enfant < 31 225 € pour 2 enfants < 37 080 € pour 3 enfants < 42 935 € pour 4 enfants	Caisse d'allocations familiales (CAF) ou Mutualité sociale agricole (MSA)	411,56 € par enfant de 15 à 18 ans	Versée fin août. ❶ Pour les enfants de plus de 16 ans, pensez à déclarer la poursuite d'études auprès de la CAF.
AIDE DE RENTREE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE Equipement professionnel	Les élèves inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année d'une formation professionnelle (CAP - Bac Pro 3 ans) exigeant l'acquisition d'équipements spécifiques	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> Elèves de la filière hôtellerie/restauration = 300 € Elèves de la filière commerce = 115 € 	Aide versée directement à l'établissement d'accueil
BOURSES NATIONALES - Prime à l'internat - Bourse au mérite	Attribuées en fonction des revenus et de la composition de la famille. Elles se déclinent en 6 échelons, avec montant annuel entre 441 euros pour le 1 ^{er} et 936 euros pour le 6 ^{ème} .	Etat Education nationale	Affectées directement au règlement de la pension et ½ pension. Prime à l'internat = 327 €/an à 672€/an selon échelon Prime au mérite complément aux élèves méritant du DNB = de 402 à 1002€ selon l'échelon de bourses versée en 3 fois	Demande à faire en ligne via Scolarité Services du 30 mai au 6 juillet 2022 Versées 1 fois par trimestre En juin, dossier de vérification de ressources si changement d'orientation ou changement d'établissement.
PRIME D'EQUIPEMENT (bourses nationales)	Attribuée à certains élèves boursiers (sauf élèves de 3 ^{ème})	Etat Education Nationale	Pour payer tenues et équipement liés à l'enseignement professionnel Montant : 341,71€	Versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse aux élèves de 1 ^{ère} année de certaines spécialités de CAP ou de Bac Pro
BOURSES DEPARTEMENTALES (élèves DP ou internes résidant dans les Landes)	Attribuées en fonction des revenus et de la composition de la famille et du lieu de résidence	Conseil départemental des Landes	Différents taux, voir sur le site du CG40 le guide des aides éducation : https://www.landres.fr/detail-aide?id_aide=46	Un document fixant les modalités d'attribution sera distribué à la rentrée scolaire, dossier à rendre début octobre. (versée 1 fois/an en avril/mai)
AIDE AU TRANSPORT DES INTERNES	Attribuées en fonction des revenus et de la composition de la famille et du lieu de résidence	Conseil départemental des Landes	Différents taux, voir sur le site du CG40 le guide: https://www.landres.fr/detail-aide?id_aide=40	Un document fixant les modalités d'attribution sera distribué à la rentrée scolaire, dossier à rendre début octobre.
FONDS SOCIAL LYCEEN OU FONDS SOCIAL POUR LES CANTINES	Aide exceptionnelle attribuée aux familles rencontrant des difficultés financières	Etat Lycée Louis Darmanté	Attribuée après décision d'une commission interne en fonction du besoin et de la situation familiale.	Sur demande écrite, dossier à retirer dans l'établissement auprès du service intendance ou de l'Assistante sociale. 3 commissions par an.